

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a participé à l'organisation de la votation populaire sur l'avenir de La Poste et se félicite de la forte participation à ce scrutin dans près de 10 000 points de vote à travers toute la France.



## **NON À LA PRIVATISATION DE LA POSTE... ET DES SERVICES PUBLICS !**

Deux millions de votants ont manifesté, à une écrasante majorité, leur volonté de voir La Poste garder son statut et ses valeurs de service public.

Ils ont ainsi démontré le fort attachement des citoyens aux services publics.

Partout, les services publics sont menacés et attaqués par l'idéologie libérale qui privatise, qui supprime des emplois de fonctionnaires et assimilés, qui réduit les moyens de fonctionnement et les implantations des administrations et entreprises publiques.

Après la privatisation de France Télécom, d'EDF, des autoroutes, du fret SNCF, ... après la libéralisation des administrations, des activités postales et le désengagement progressif de l'Etat de plusieurs entreprises publiques, le constat est alarmant :

Les inégalités d'accès aux services s'accroissent et les tarifs augmentent !

La DGFIP n'échappe pas aux assauts du libéralisme : 12% de ses emplois ont été supprimés en 7 ans et la Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP) s'y traduit par une fusion administrative dans le seul but de supprimer encore des milliers d'emplois de fonctionnaires.

Au-delà du recul des services publics qu'elles provoquent, les politiques libérales génèrent aussi une dégradation importante des conditions de vie au travail des agents et une rigueur salariale de plus en plus insupportable.

Pour toutes ces raisons, après le succès incontestable de la mobilisation du 3 octobre contre la privatisation de La Poste, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires estime qu'il est nécessaire et opportun de poursuivre la mobilisation engagée pour la défense et le développement des services publics.

Continuons à nous battre ensemble pour une société plus juste et plus solidaire, dans le cadre des intersyndicales, des comités « appel pour La Poste » et des collectifs de défense des services publics.

**Consultation nationale  
sur la privatisation  
de La Poste**  
le samedi 3 octobre 2009



**Votation citoyenne  
dans tout le pays**  
Mairies, bureaux de poste, marchés...

**C'est à nous de  
CHOISIR!**

Consultation nationale organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

<http://www.appelpourlaposte.fr/>

# CAPC du 23 septembre : La part d'ombre des services

Au menu de cette CAP centrale, il y avait principalement :

## Déclaration liminaire

*Aujourd'hui, nous examinons le dernier dossier de recours de note de l'activité 2007 et les 3 premiers recours de l'activité 2008.*

*La période écoulée a montré que les volumes de mois de bonification attribués étaient insuffisants pour valoriser les agents reconnus comme méritants : 50% reçoivent 1 mois ou 3 mois, 40% reçoivent une gratification honorifique (+0.01).*

*Or le principe de rotation sélective avancé pour faire patienter les agents est un leurre, loin des satisfactions matérielles qui devraient récompenser le travail fourni.*

*Alors que la campagne de notation 2009 s'annonce comme la dernière, les personnels s'interrogent sur le devenir du système de carrière et d'avancement avec la suppression annoncée de la note chiffrée et du tableau synoptique.*

*En effet la poursuite de la mise en œuvre des politiques d'objectifs individualisés, le vote de la PFR (prime de fonction et de résultat) qui affirme le double objectif de rendre variable une part importante des salaires et d'individualiser la carrière et les rémunérations des fonctionnaires, inquiètent toute la fonction publique.*

*L'ensemble des salariés a pu voir récemment le résultat de ces logiques salariales et managériales dans le privé (Peugeot, Renault) et dans les entreprises publiques nouvellement privatisées (France Télécom ...).*

*Ces inquiétudes sont légitimes et fondent pour SUD Trésor notre opposition aux réformes en cours et nos revendications de carrière linéaire, socle d'un travail en équipe, gage d'une efficacité et d'une équité d'un service public de qualité auxquelles aspirent tous les citoyens.*

*Les discussions vont commencer sur les statuts et les règles de gestions des personnels de la DGFIP. Nous savons tous que ces réformes s'inscrivent dans un cadre contraint et dangereux pour les conditions de travail, celui des suppressions massives d'emplois à venir en 2010 dans une logique d'austérité.*

*Dans ce contexte, SUD tient à réaffirmer qu'il est dangereux de s'obstiner à vouloir faire une fusion qui ne recueille ni l'adhésion des personnels ni celle de ses syndicats, sans contrepartie qui reconnaisse la technicité et les qualifications acquises par les agents, sans moyens supplémentaires et au contraire avec des moyens en personnel réduits.*

*Toutes ces réformes sensées améliorer nos prestations envers les contribuables fragilisent le service public et dégradent les conditions de travail.*

- L'approbation des PV des 14 octobre, 19 et 26 novembre et 18 décembre 2008.

- La nomination et le reversement dans le corps des contrôleurs de 3 inspecteurs stagiaires (4 ont été licenciés ; 5 redoublent pour 573 titularisations).

- 101 demandes d'intégration d'agents France Télécom (153 en tout seront intégrés à terme)

- 1 non titularisation d'un contrôleur stagiaire reversé en C

- 2 renouvellements de contrats de travailleurs handicapés

- 4 demandes de révision de note (3 sur 2009 et 1 sur 2008)

- 1 proposition d'inscription sur la liste d'aptitude complémentaire à l'emploi de contrôleur du Trésor Public au titre de l'année 2004.

## Des PV tardifs

Nous avons dénoncé la transmission plus que tardive à notre approbation de PV de débats de CAP Centrales près d'un an après les faits. C'est d'autant plus inadmissible, qu'outre la difficulté à restituer de tels échanges, même notes à l'appui, au bout d'un tel délai, de tels retards sont incompatibles avec le strict respect du droit des agents. En plus des conséquences sur la carrière des agents (tableau d'avancement...) la tenue des CAP ouvre en effet entre autre de nouvelles échéances pour d'autres recours, notamment devant le Tribunal Administratif.

Or l'approbation des PV fait foi de leur contenu et constitue un point d'appui pour des agents envisageant des recours au-delà de la décision de la CAPC. C'est la raison pour laquelle nous avons refusé de voter sur cette approbation.

Pour SUD, en aucun cas, les effets de la fusion et les restrictions d'emplois ne doivent venir perturber le bon fonctionnement des services et en la circonstance celui de ceux de l'administration centrale, services qui ont été les premiers fusionnés. Afficher comme objectif un dialogue social nourri et le respect des règles du paritarisme nécessite de s'en donner les moyens, en particulier humains.

## Des mauvaises conditions de stage

Concernant la non titularisation d'un contrôleur stagiaire reversé en C, nous avons à nouveau pu considérer que les meilleures conditions pour un bon déroulement du stage pratique n'ont pas été réunies. En effet, comme désormais il est bien trop souvent le cas, il ne s'agit pas d'accueillir un agent stagiaire en période de formation mais, dans un contexte de suppressions d'emplois, un agent qui doit être opérationnel de suite et en capacité d'effectuer le travail de n'importe quel autre contrôleur en fonction dans nos services.

Cet agent sans réel tutorat a dès son arrivée dans le poste été mis sous pression pour une meilleure rentabilité immédiate. Situation d'autant plus inconfortable que ce contrôleur stagiaire a été affecté dans un poste spécialisé hospitalier, poste réputé techniquement peu facile. Quand on apprend que de surcroît ce poste a connu une forte rotation de personnel il est difficile de croire que ce stagiaire ait bénéficié des meilleures conditions d'intégration. Comment reprocher dans un tel contexte à ce contrôleur une acquisition théorique des connaissances satisfaisante mais une application incorrecte de celles-ci et des procédures ?

**Les élu(e)s SUD à la CAPC :  
Yannick FISSIER Nathalie CHAUBET  
N'hésitez pas à les contacter**

Comment l'administration peut-elle légitimement lui reprocher un manque d'autonomie, de réactivité et de discernement ?

Est ce alors étonnant si placé dans ce contexte peu favorable à sa formation ce contrôleur ait succombé au stress, à la tétanisation et au doute, ce qui a justifié pour l'administration la mesure de non-titularisation. Ce qui à notre sens pose une question : Y a-t-il encore de la place pour les stagiaires dans notre administration, et du temps pour leur dispenser une véritable formation ? Ce qui devient certain c'est que désormais pour l'administration tout agent doit quasiment être formé préalablement à son entrée dans les services et efficient de suite.

**Tout comme les élus en CAP locale, les élus en CAP Centrale SUD, CFDT, CFTC, CGT et FO, unanimes ont voté contre la non titularisation dans le corps des contrôleurs de cet agent.**

## **Non renouvellement de contrat**

Deux renouvellements de contrats de travailleurs handicapés étaient également examinés lors de cette CAP centrale. L'un des contrats a été renouvelé en catégorie C, selon le vœu exprimé par l'agent.

Sur le second dossier, il manquait ... 0,34 points à l'intéressé pour valider son stage théorique alors même qu'il avait validé avec succès son stage pratique. Tantôt c'est donc la dimension pratique qui empêche un agent d'intégrer le corps des contrôleurs du Trésor, tantôt l'acquis théorique ...

Dans ce cas particulier, si l'administration a proposé le redoublement du stage théorique à Lyon, les représentants du personnel ont demandé, à titre exceptionnel, que la CAP se prononce, par un vote distinct, sur une titularisation immédiate compte tenu de la situation de l'agent (handicap lourd, enfant en bas âge, résidence outre mer). D'ailleurs le TPG du département d'affectation a souligné le bon esprit d'analyse, les bonnes capacités de réflexion et de curiosité dans ses divers apprentissages de l'agent et indiqué que, motivée et consciencieuse, elle a été attentive aux conseils donnés pour tirer le meilleur profit des enseignements dispensés par ses maîtres de stage et référents. Les représentants du personnel ont donc voté contre le renouvellement du stage et pour une titularisation immédiate.

La balle est dans le camp du directeur général, Philippe Parini, à lui de trancher après ces avis émis lors de la CAP centrale ...

## **Des demandes de révision de note**

Sur 3 demandes concernant la notation 2009, 2 ont obtenu + 0.06, accordés d'emblée par l'administration, sans discussion.

Pour le troisième dossier, en conflit avec sa hiérarchie, le caractère affirmé de l'agent a bel et bien été la raison pour laquelle la direction ne le lui a rien octroyé malgré le soutien unanime de la parité syndicale.

Une dernière demande portait encore sur la notation... 2008, l'agent faisant un recours pour contester un -0.01 et obtenir la reconnaissance de son travail.

En poste dans un centre informatique, cataloguée par l'administration comme «mauvais caractère», ombrageux, tout est prétexte à une interprétation négative de tous ses faits et gestes par son encadrement.

Ainsi, quand elle refuse de faire des astreintes (heures supplémentaires), elle met en péril l'organisation de l'équipe. Lorsqu'elle commet une fausse manipulation dans son travail, courante en informatique, sa hiérarchie la qualifie de faute professionnelle. Toutes les occasions sont bonnes pour la culpabiliser et la faire douter d'elle, lui mettre la pression, l'avoir à l'usure, en la convoquant notamment à deux reprises pour lui faire signer un «compte rendu d'entretien» avec pour objectif de lui faire reconnaître la dissimulation de son «erreur». De fait cet acharnement hiérarchique est l'expression la plus voyante d'un conflit entre deux personnes, un agent et son chef, conflit qui s'est généralisé à l'équipe.

Les débats ont révélé que si l'agent est taxé d'un caractère difficile, sa chef de service de son côté est connue pour son attitude abrupte peu propice au consensus et à une bonne gestion d'équipe.

Malgré l'opposition unanime de la parité syndicale tant local que nationale dénonçant l'orchestration d'une cabale, l'administration n'a pas voulu déjuger, le notateur hiérarchique de cet agent qui n'est autre statutairement que le président de la CAPCentrale qui a par ailleurs participé à la CAPL en qualité d'expert.

## **L.A grâce au T.A**

Nous avons également examinée une proposition d'inscription sur la liste d'aptitude complémentaire à l'emploi de contrôleur du Trésor public au titre de l'année 2004. L'agent, écartée de la liste d'aptitude 2004 sans raison objective et statutaire, a saisi le tribunal administratif.

Car si en 2001, cet agent avait été initialement retenu par l'administration, elle avait ensuite été évincée suite à l'évocation par un représentant d'une organisation syndicale d'une sanction du 1er groupe, effacée du dossier après 3 ans.

Le tribunal administratif a rendu son jugement le 20 octobre 2007 considérant « ... que le ministre compétent ne s'est pas prononcé en fonction de la qualité de chacun des candidats à l'inscription sur la liste litigieuse, mais uniquement sur celle des candidats retenus par les commissions ... que le ministre n'a comparé le dossier de la requérante qu'avec ceux des sept autres candidates du département X et non pas avec l'ensemble des dossiers des candidats ... » et enjoint l'administration d'arrêter une nouvelle liste d'aptitude dans les 6 mois. L'administration n'a pas déféré à la décision de justice ...

En application des attendus du Tribunal administratif, l'administration a donc inscrit cet agent sur la liste d'aptitude complémentaire à l'emploi de contrôleur au titre de l'année 2004.

Pour SUD, deux choses à retenir et à réaffirmer :

- tout comme le formulent les attendus du Tribunal administratif, une sanction une fois exécutée doit être effacée, cette sanction ne constituant pas une condamnation à vie d'un agent. Le déroulement des CAP locales et centrales doit respecter l'égalité de traitement de tous les dossiers conformément aux statuts.

- en CAPL, tous les dossiers de tous les candidats postulant à la liste d'aptitude devraient être évoqués, et en CAPC, tous les dossiers sélectionnés en CAPL.

Vote : POUR, l'administration et CGT, CFDT, CFTC, SUD  
CONTRE : FO

# INFOS CARRIÈRES

*La fin de l'année va être occupée par une série de groupes de travail de la plus haute importance puisqu'ils vont porter sur les nouveaux modes de gestion des agents de la DGFIP.*

*Nous détaillons ci-dessous nos positions sur les carrières C et B et nous rendons également compte des démarches que nous poursuivons sur les reclassement de B en A.*

## Catégorie C

Les agents de catégorie C sont répartis en trois grades. Le dernier grade (AAPT) de 1ère classe) compte 8 échelons dont seulement 7 sont ouverts actuellement dans la filière administrative. Un 8ème échelon (indice majoré 430) est qualifié «d'exceptionnel» par la Fonction Publique.

L'Union estime :

- que tous les agents de catégorie C n'ont pas la perspective de passer en catégorie B du fait de la faiblesse des plans de qualifications qui déterminent les possibilités des promotions internes ;
- que la technicité exigée des agents de catégorie C de la DGFIP justifie totalement la mise en œuvre dès 2010 de ce 8ème échelon.

Cet avancement au 8ème échelon procurerait un gain indiciaire équivalant à une promotion de C en B (+ 24 points d'indice majoré).

50% de l'effectif total des agents de catégorie C se situent au 6ème et au 7ème échelon de l'échelle 6.

Suite à la carrière «Jacob» de 2005 et 2006, de très nombreux agents (ceux qui avaient été bloqués au 3ème échelon du NEI pendant de nombreuses années) ont été classés, en fin d'année 2006, au 6ème échelon de l'échelle 6 et avancés immédiatement (sans ancienneté) au 7ème dont la durée moyenne est fixée à 4 ans. L'Union exige donc que le 8ème échelon soit mis en œuvre dès 2010 pour permettre à ces agents d'y avancer en linéarité.

## Catégorie B

L'Union SNUI-SUD Trésor et Solidaires Fonctions Publiques ont dit tout le mal qu'ils pensaient de la nouvelle carrière B. En ce sens, Solidaires Fonctions Publiques n'a cessé de revendiquer des améliorations du projet de décret en déposant en juillet un certain nombre d'amendements.

La nouvelle carrière B se caractérise notamment par un allongement inadmissible (de 26 ans, elle passe à 33 ans) et la suppression de l'accès direct au grade de contrôleur principal par concours. De ce fait, en comparant, dans les meilleures conditions de promotions, les déroulements de l'ancienne carrière et de la nouvelle, les jeunes contrôleurs de 2ème classe seront perdants entre la 14ème et la 30ème année de carrière ! Solidaires Fonctions Publiques a déposé, le 25 septembre, à la Fonction publique un amendement visant à corriger, entre autres, cette «anomalie» indiciaire.

A la DGFIP, sur l'effectif total de la catégorie B, 20 % des agents sont titulaires du grade de contrôleur de 1ère classe et 50% du grade de contrôleur principal. Dans ce dernier grade, des milliers d'agents plafonnent au 7ème échelon depuis plusieurs années et attendent une revalorisation avant leur départ imminent à la retraite.

Par ailleurs, les conditions de reclassement dans la nouvelle carrière offrirait à la quasi-totalité des agents un gain indiciaire immédiat.

La DGAFP admet que la nouvelle carrière peut être mise en place avant la fusion des corps dans la mesure où cette fusion est certaine. C'est bien le cas à la DGFIP. En tout état de cause cette mise en place doit être effective avant le 31 décembre 2011.

## Reclassement de B en A : Solidaires Fonctions Publiques et l'Union SNUI/SUD exigent toujours un correctif pour neutraliser les inversions de carrière

Malgré la réponse négative faite par Eric Woerth en juin 2009, pour Solidaires Fonctions Publiques, le dossier concernant le reclassement des B en A, promu avant 2007, n'est pas bouclé. Ainsi, en date du 27 août, nous avons saisi par courrier le Ministre de la Fonction publique et transmis un nouveau dossier explicitant notre revendication.

Pour Solidaires, il s'agit d'exiger la mise en place d'une disposition évitant les inversions de carrière (ou enjambements) dont sont victimes certains agents promus de B en A avant 2007.

Suite à la transmission de ce dossier, une délégation de Solidaires Fonctions Publiques et de l'Union SNUI-SUD Trésor a été reçue, le 17 septembre, par Samuel Barreault, le directeur-adjoint de cabinet de M. Woerth.

Le but de cette réunion de travail était d'explicitier le dispositif correctif exigé par Solidaires Fonctions Publiques.

Si juridiquement le directeur-adjoint de cabinet émet les mêmes réserves qu'auparavant, il a reconnu la cohérence et la qualité du dossier présenté et en a mesuré les enjeux budgétaires.

Solidaires Fonctions Publiques sera reçue, en bilatérale, par M Woerth, Ministre de la Fonction Publique le 6 octobre. A cette occasion, nos représentants ne manqueront pas de revenir sur ce dossier qui de toute évidence, doit être solutionné avant que les discussions s'engagent sur la construction de la nouvelle carrière A.

Affaire à suivre...